

Procès-verbal de la 184^e assemblée générale extraordinaire

tenue le 1^{er} avril 2019 à 18h au local 2-52-101

Présences : 84 membres.

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Adoption de l'ordre du jour.....	1
4. Acceptation des procès-verbaux :.....	1
4.1 Procès-verbal du 6 février 2019; et suites.....	1
4.2 Procès-verbal du 14 mars 2019; et suites.....	1
4.3 Procès-verbal du 19 mars 2019; et suites.....	2
5. Information.....	2
5.1 Élections.....	2
5.2 Neutralité religieuse de l'État.....	2
6. Plan d'action.....	2
7. Proposition du comité environnement.....	5
8. Position nationale de la FNEEQ sur l'enseignement à distance.....	5
9. Services adaptés et principes.....	5
10. Divers.....	5
11. Levée de l'assemblée.....	5

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 184.1 « Il est proposé de désigner Yves Lafond président de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Il n'y a pas de nouvelles et nouveaux membres à accepter.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 184.2 « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que présenté. »
Julie Dionne propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Acceptation des procès-verbaux :

4.1 Procès-verbal du 6 février 2019; et suites.

Résolution 184.3 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 181^e assemblée générale tenue le 6 février 2019 tel que présenté. »
Jean-Thomas Courchesne propose et Antonin-Xavier Fournier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4.2 Procès-verbal du 14 mars 2019; et suites.

Résolution 184.4 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 182^e assemblée générale tenue le 14 mars 2019 tel que présenté. »
Noémi Roy propose et Lucas Deschênes appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal du 14 mars 2019 :

Steve McKay fait un suivi sur la résolution 182.5 demandant d'informer les instances. Il mentionne que le rejet par l'assemblée générale du cadre de consultation de la CSN et de la FNEEQ concernant la neutralité religieuse de l'État sera annoncé lors du regroupement cégep de cette semaine.

4.3 Procès-verbal du 19 mars 2019; et suites.

Résolution 184.5 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 183^e assemblée générale tenue le 19 mars 2019 tel que présenté. »
Sarah Perrien propose et Claudine Desautels appuie.
Adoptée à l'unanimité.

- Une correction est faite: la réunion s'est terminée à 21h et non à 14h20 comme il est inscrit dans la version du procès-verbal déposé.

5. Information.

5.1 Élections.

Jean-Thomas Courchesne présente la période d'élections au bureau exécutif qui s'amorce et les procédures électives qui devront être respectées. Il rappelle que tous les postes au bureau exécutif sont en élection.

5.2 Neutralité religieuse de l'État.

Mikhael Kowalak présente la suite de la démarche locale sur la neutralité religieuse de l'État. Une rencontre large aura lieu le mardi 2 avril à 9h30 au local 2-53-270 pour réfléchir à la stratégie à adopter.

6. Plan d'action.

- Michael Labarre présente les changements dans les différents volets entre les deux propositions de répartition des allocations de la direction lors des CRT.
- Une personne membre rappelle que l'argent reçu pour les remplacements rapporte plus au cégep que les coûts en feuille de temps. Selon elle, il y a par le fait même vol.
- Une personne membre se demande si la discussion au sujet des allocations aura lieu au CRT. Michael Labarre précise que l'assemblée sera appelée à répondre à cette question.
- Michael Labarre présente les modifications que l'on veut faire aux résolutions 183.8 et 183.11.

Résolution 184.6 « Il est proposé de tenir un comité plénier d'une durée de 30 minutes. »
Jean-Thomas Courchesne propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

- On dit que la non-nomination de la coordination départementale est une stratégie intéressante pour ajouter de la pression.
- On mentionne que la négociation n'est pas nécessairement la meilleure stratégie alors que l'on est mobilisés.
- Plusieurs interventions affirment que l'on est rendus à accepter l'inacceptable, que des moyens de pression plus musclés doivent être adoptés.
- Certaines personnes membres appellent au boycott de la coordination.
- On mentionne que ce moyen de pression pourrait avoir des conséquences négatives pour les étudiant.es.
- On répond à cela que si on se tient, ils ne pourront pas ne pas écouter.
- Steve McKay mentionne que la grève illégale pourrait nous apporter des pénalités sévères. Il se peut aussi que l'on coupe davantage si on refuse de faire certaines tâches de coordination.
- Un membre se questionne sur les raisons qui poussent la direction à couper maintenant. Stratégie de négociation ? Affaiblissement du syndicat ? Affaiblissement des coordinations départementales ?
- Est-il possible que la direction embauche quelqu'un de l'extérieur pour faire de la coordination dans un département ? La réponse est oui.
- Soins infirmiers évoque avoir un profond malaise avec le fait que la ressource de 0.74 ETC s'en aille complètement dans son département. En solidarité, le département a déjà commencé à cesser certaines tâches.
- Une personne membre propose que l'on appuie les coordinations qui sont déjà en moyens de pression et qu'on ait un conseiller du FDP qui nous accompagne dans les moyens de pression.

- Il est mentionné par certains qu'une grève du zèle n'est pas une grève tant qu'un arbitre n'est pas convaincu que ce l'est.
- Une personne membre se questionne sur les réelles chances de réussite d'un boycott de la coordination, étant donné ses effets dramatiques sur les précaires.

Résolution 184.7

« Il est proposé de revenir en assemblée délibérante. »
Julie Dionne propose et Antonin-Xavier Fournier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Proposition

« Il est proposé que le SPECS-CSN soutienne les coordinations départementales en moyen de pression par le biais de son fonds de résistance syndicale. »
Julie Dionne propose et Claudine Desautels appuie.

Proposition d'amendement

Il est proposé d'ajouter « en lien avec le plan d'action concernant la répartition des ressources d'enseignement 2019-2020 ».
Steve McKay propose et Jolyane Arsenault appuie.
La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Résolution 184.8

Proposition telle qu'amendée

« Il est proposé que le SPECS-CSN soutienne les coordinations départementales en moyen de pression en lien avec le plan d'action concernant la répartition des ressources d'enseignement 2019-2020 par le biais de son fonds de résistance syndicale. »
Adoptée à l'unanimité.

Résolution 184.9

« Il est proposé que l'exécutif reçoive le mandat d'organiser une assemblée spéciale en vue de voter un appel à une cessation totale ou partielle des activités des coordinations départementales pour l'année 2019-2020. »
Julie Dionne propose et Jean-François Fortier appuie.
Adoptée.

Résolution 184.10

« Il est proposé que dans l'éventualité où le prochain projet de répartition des ressources d'enseignement ne respecte pas les exigences de la résolution 183.7, les membres du SPECS-CSN demandent à leurs représentants au CRT de le rejeter séance tenante, le 3 avril 2019. »
Michael Labarre propose et John Taylor-Johnston appuie.
Adoptée à l'unanimité.

- Attendu que nous avons une grande estime pour l'institution pour laquelle nous travaillons, que nous en sommes fiers et que nous croyons que sa prospérité et son rayonnement sont favorables au développement social, culturel et économique de notre région;
- Attendu que l'arrivée en poste de madame Marie-France Bélanger correspond au début du déclin de l'institution;
- Attendu que la mauvaise gestion dont cette directrice a fait preuve depuis qu'elle est en poste a provoqué une instabilité permanente à l'interne;
- Attendu que depuis l'arrivée de cette directrice générale, le Cégep de Sherbrooke semble avoir perdu sa réputation et son pouvoir d'attraction, de telle sorte que nous peinons à recruter des étudiants en quantité suffisante pour assurer la survie de nos programmes;

Résolution 184.11 « Il est proposé que nous exigeons la démission immédiate de la directrice générale, à défaut de quoi nous demandons au comité exécutif du Conseil d'administration de procéder à son licenciement dans les plus brefs délais. »

Daniel Loiselle propose et Sylvie Faure appuie.

Le vote secret est demandé par Michael Labarre.

Le président d'assemblée fait appel à deux scrutateurs qui se portent volontaires : Jean-Thomas Courchesne et John Taylor-Johnston.

Résultat du vote secret sur la proposition :

39 pour, 22 contre et 14 abstentions.

Adoptée à la majorité

- Considérant que le problème de surembauche en est un de sous-financement structurel;
- Considérant que la situation se détériore depuis au moins 4 ans et qu'elle est hors de contrôle;
- Considérant l'incapacité de la direction générale à prendre la mesure des conséquences de ce sous-financement dans son institution;
- Considérant que cette direction a perdu la confiance du corps professoral;

Proposition

« Il est proposé que le SPECS-CSN demande au gouvernement du Québec la mise sous tutelle du Cégep de Sherbrooke afin qu'il constate et règle le problème de sous-financement structurel. »

Philippe Münch propose et Antonin-Xavier Fournier appuie.

Il est proposé de mettre en dépôt la proposition

Philippe Münch propose et Julie Dionne appuie.

La proposition de dépôt est adoptée à la majorité.

Résolution 184.12 « Il est proposé que les membres du SPECS-CSN demandent à leurs représentant.es au CRT de rejeter la nouvelle formule de calcul pour l'allocation aux coordinations départementales puisqu'elle est basée sur une consultation qui n'a jamais été achevée. »

Noémi Roy propose et Danya Lavoie appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 184.13 « Il est proposé de remettre les points restants à l'ordre du jour à une future assemblée ordinaire. »

Noémi Roy propose et Daniel Loiselle appuie.

Adoptée à l'unanimité.

7. Proposition du comité environnement.

Point non traité.

8. Position nationale de la FNEEQ sur l'enseignement à distance.

Point non traité.

9. Services adaptés et principes.

Point non traité.

10. Divers.

Point non traité.

11. Levée de l'assemblée.

Résolution 184.14 « Il est proposé de lever l'assemblée. »
Jean-Pascal Labelle-Hallée propose.
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 21h12.

Steve Mc Kay, président

Mathieu Poulin-Lamarre, secrétaire